

**COMMUNE D'ESSERTS-BLAY (Savoie)**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance ordinaire du 15 avril 2011**

**Date de convocation : 08 avril 2011**

L'an deux mil onze et le quinze avril à 18 heures 30 , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. VALAZ Christophe, premier adjoint (le maire étant empêché)

**Présents** : Mme DENCHE Nicole - M. LASSIAZ François - M. COLLOMBIER Sébastien - M. ROIG Claude - M. DE VISSCHER Bruno – M. COLLOMBIER Carole - M. MARTIN Yves - MARCHAL Rémy - M. DENCHE James

**Excusés** : M. TRAVERSIER Thierry - Mme DA SILVA Odette (Pouvoir de vote à VALAZ Christophe)-

M. PELTIER Jean-Marie (pouvoir de vote à M. DE VISSCHER Bruno)

**Absents**

**Secrétaire : MARCHAL Rémy**

**DELIBERATION 2011-03-01**

**OBJET :TARIFS DE LOCATION DE LA AULA**

M. Yves MARTIN expose au conseil municipal le projet de modification des tarifs de la AULA

Les modifications porteraient sur les tarifs EXTERIEURS UNIQUEMENT par rapport aux années précédentes :

1/ Réduction du tarif en semaine et ajout de la notion de période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars, pour les locations allant de 2 à 3 jours, à savoir :

- 2 jours : 800€ pour 2011 au lieu de 1200€ en 2010
- 3 jours : 1000€ pour 2011 au lieu de 1800€ en 2010
- Jr suppl. : 200€ pour 2011 au lieu de 600€ en 2010

2/ Création d'un tarif « réduit » en semaine pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre, pour les locations allant de 1 à 3 jours, à savoir :

- 1 jour : 250€ pour 2011 au lieu de 600€ en 2010
- 2 jours : 400€ pour 2011 au lieu de 1200€ en 2010
- 3 jours : 500€ pour 2011 au lieu de 1800€ en 2010
- Jr suppl. : 100€ pour 2011 au lieu de 600€ en 2010

3/ Création d'un tarif « spécifique » pour des stages "culturels" en JUILLET & AOUT : 150€ la semaine (5 jours du lundi au vendredi) applicable avec contrepartie à négocier avec les loueurs (proposition de stage à tarif préférentiel pour les habitants de la commune, spectacle gratuit,...)

M. MARTIN communique le projet de tableau actualisé des tarifs

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité le nouveau tableau des tarifs de location de la AULA, applicable à compter du 01 mai 2011.

RAPPEL :

CAUTION LOCATION : 850€

CAUTION NETTOYAGE : 150€

TYPE DE LOCATION	TARIFS EXTERIEURS (Associations, entreprises, particuliers...)			TARIFS "BLAYCHERAINS" (Associations*, entreprises, particuliers...)
	<i>En Week-End</i> (Samedi-Dimanche)	<i>En semaine</i> du lundi au vendredi de 8h à 18h		<i>En semaine</i> <i>ou</i> <i>en Week-End</i>
		<i>Du 1er avril</i> <i>au 30 Septembre</i> <i>sauf (1)</i>	<i>Du 1er Octobre</i> <i>au 31 Mars</i>	
4 HEURES (non cumulables)	Location : 150€ Acompte : 75€	Location : 150€ Acompte : 75€	Location : 150€ Acompte : 75€	Location : 80€ Acompte : 40€
1 JOUR (8h au lendemain 8h)	Location : 800€ Acompte : 400€	Location : 250€ Acompte : 125€	Location : 600€ Acompte : 300€	Location : 150€ Acompte : 75€
2 JOURS (8h au surlendemain 8h)	Location : 1000€ Acompte : 500€	Location : 400€ Acompte : 200€	Location : 800€ Acompte : 400€	Location : 250€ Acompte : 125€
3 JOURS	Location : 1200€ Acompte : 600€	Location : 500€ Acompte : 250€	Location : 1000€ Acompte : 500€	Location : 350€ Acompte : 175€
JOUR SUPPLEMENTAIRE	Location : 200€ Acompte : 100€	Location : 100€ Acompte : 50€	Location : 200€ Acompte : 100€	Location : 50€ Acompte : 25€

\* Accord d'une gratuité par année civile - En dehors des fêtes de village comme la St Sébastien, Coinchon, Saint-Jean (si réservation préalable de la Aula)

**(1)Stage "culturel" en JUILLET & AOUT** : 150€ la semaine (5 jours du lundi au vendredi) tarif applicable avec contrepartie à négocier avec les loueurs (proposition de stage à tarif préférentiel pour les habitants de la commune, spectacle gratuit,...)

## **DELIBERATION 2011-03-02**

**OBJET :Convention relative aux travaux réalisés sur le bâtiment mis à disposition du S.D.I.S.73 pour l'installation du C.I.S. de Basse-Tarentaise**

**Modalités d'indemnisation des communes en cas de résiliation de la convention  
« commune de LA BATHIE/S.D.I.S. 73 »**

Le premier adjoint,

Présente à l'assemblée le projet de convention à intervenir avec la commune de LA BATHIE qui met à disposition les locaux de son ancien centre technique pour les besoins du SDIS 73 dans la cadre de l'aménagement du Centre d'Incendie et de Secours de Basse-Tarentaise dont les travaux de restructuration ont été pris en charge en partie par les collectivités de Cevins, Esserts-Blay, Rognaix, St-Paul sur Isère et Tours en Savoie.

Après présentation, la premier adjoint demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur les modalités d'indemnisation des communes ayant participé aux travaux d'aménagement dans le cas où la convention de mise à disposition viendrait à être résiliée. Il est prévu qu'une indemnité financière sera versée, calculée sur la base de la durée d'amortissement des travaux et estimée d'un commun accord entre les parties à 10 ans (compte tenu de la nature des travaux consistant en des aménagements et non en la réalisation d'une construction neuve) à compter de leur réception. Ainsi, si la convention de mise à disposition venait à être résiliée à partir de la onzième année, il est convenu qu'aucune indemnité ne serait due par la commune de LA BATHIE , considérant que les travaux de restructuration réalisés auront été amortis.

Le mode d'amortissement sera linéaire.

Vu l'exposé de M. le premier adjoint,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve la convention à intervenir entre la commune d'ESSERTS-BLAY et la commune de LA BATHIE fixant les modalités d'indemnisation des travaux réalisés pour la restructuration des locaux mis à disposition du SDIS 73, en cas de résiliation de la convention de mise à disposition s'y rapportant.
- Autorise le premier adjoint à signer la convention correspondante

## **DELIBERATION 2011-03-03**

**OBJET :Projet relatif au Centre d'incendie et de secours de Basse-Tarentaise -  
financement**

Le premier adjoint,

Présente à l'assemblée le projet relatif au Centre d'incendie et de secours de Basse-Tarentaise.

Après présentation, le premier adjoint demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le financement du projet relatif au Centre d'incendie et de secours de Basse-Tarentaise.

Vu l'exposé du premier adjoint,

Vu la délibération du 15 avril 2011 approuvant la convention entre la commune de LA BATHIE, propriétaire des locaux mis à disposition du SDIS 73 ET LA COMMUNE D'ESSERTS-BLAY, fixant les modalités d'indemnisation des communes ayant participé aux travaux d'aménagement dans le cas où le SDIS viendrait à résilier la convention de mise à disposition des locaux avec la commune de LA BATHIE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le financement du projet de restructuration relatif au Centre d'Incendie et de Secours de Basse-Tarentaise de la façon suivante :
  - Coût estimatif TTC de l'opération 86.000 €
  - Participation de la commune d'ESSERTS-à hauteur de 20.18 % du coût de l'opération, déductions faites des dotations, fonds et subventions diverses susceptibles d'être alloués et de la participation du SDIS de la Savoie, à savoir 50.000 € :
  - Soit une participation de la commune d'ESSERTS-BLAY estimée à 4577.53 € (étant précisée que cette participation sera définitivement arrêtée sur la base du décompte général définitif des travaux TTC conformément aux modalités énoncées ci-dessus).

Autorise et charge le premier adjoint à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision

#### **DELIBERATION 2011-03-04**

#### **OBJET : SOURCE DE LA THUILE**

#### **Signature d'un marché de travaux avec l'entreprise BERTHOD**

Le premier adjoint,

Informe le conseil municipal que l'entreprise BERTHOD a fourni la meilleure offre pour les travaux suivants :

Captage et adduction de la source de la Thuile

Soit montant des travaux HT 60106.00 € (TTC 71886.78 €)

Il rappelle que le conseil municipal a décidé l'acquisition des parcelles appartenant aux consorts LASSIAZ et l'indemnisation de la source, et que les propriétaires ont donné leur accord.

Il sollicite du conseil municipal l'approbation des travaux et l'autorisation de signer le marché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Décide la réalisation des travaux et autorise le premier adjoint à signer le marché avec l'entreprise BERTHOD.

## **DELIBERATION 2011-03-05**

### **OBJET : ACQUISITION D'UN ENGIN DE DENEIGEMENT**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT**

Le premier adjoint,

expose au conseil municipal la vétusté du l'UNIMOG et propose l'acquisition d'un nouvel polyvalent de déneigement (tracteur + fournitures annexes).

MONTANT ESTIMATIF : 65000 HT

Il rappelle que, par convention avec le conseil général, la commune assure le déneigement de la route départementale n° 122 sur le hameau de St-Thomas.

Il sollicite du conseil municipal la demande d'une subvention au conseil général la plus élevée possible pour renouveler le matériel de déneigement et de compléter le financement par l'emprunt.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Approuve le principe de l'achat d'un engin de déneigement
- Adopte le plan de financement suivant :
  - o Subvention
  - o Emprunt
- Sollicite une subvention la plus élevée possible auprès du conseil général

## **DELIBERATION 2011-03-06**

### **OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Le premier adjoint,

Propose au conseil de maintenir les taux d'imposition en vigueur

Soit

- TAXE d'HABITATION 6,10%
- TAXE FONCIERE BATI 10,30%
- TAXE FONCIERE NON BATIE 87,00%

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Maintient pour 2011 les taux d'impositions en vigueur comme suit :

- TAXE d'HABITATION 6,10%
- TAXE FONCIERE BATI 10,30%
- TAXE FONCIERE NON BATIE 87,00%

### **DELIBERATION 2011-03-07**

#### **OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2011 –BUDGET LOTISSEMENT LES VERNAYS M14**

Le premier adjoint,

Présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2011, avec reprise anticipée des résultats, pour le budget suivant :

- LOTISSEMENT LES VERNAYS (M14)

Le conseil municipal, après en voir délibéré,

Approuve le budget primitif 2011 présenté.

### **DELIBERATION 2011-03-08**

#### **OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2011 –BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT M49**

Le premier adjoint,

Présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2011, avec reprise anticipée des résultats, pour le budget suivant :

- BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT (M49)

Le conseil municipal, après en voir délibéré,

Approuve le budget primitif 2011 présenté.

### **DELIBERATION 2011-03-09**

#### **OBJET : SUBVENTIONS**

Le conseil municipal, sur proposition du premier adjoint,

Décide d'accorder les subventions suivantes :

- C.C.A.S. d'ESSERTS-BLAY 11000 €
- ANCIENS COMBATTANTS d'ESSERTS-BLAY 200 €
- ASSOCIATION VIE LIBRE 150€
- ASSOCIATION ALZHEIMER SAVOIE 150€

§

### **DELIBERATION 2011-03-10**

#### **OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2011 –BUDGET GENERAL COMMUNE M14**

Le premier adjoint,

Présente au conseil municipal les projets de budgets primitifs 2011, avec reprise anticipée des résultats, pour le budget suivant :

- BUDGET GENERAL COMMUNE (M14)

Le conseil municipal, après en voir délibéré,

Approuve le budget primitif 2011 présenté.

1 abstention LASSIAZ François

### **DELIBERATION 2011-03-11**

#### **OBJET : EMBAUCHE DE DEUX JEUNES EN ETE 2011**

Le conseil municipal, après en voir délibéré,

décide d'employer de deux jeunes en été 2011 fixe leur rémunération sur l'indice afférent au 1<sup>er</sup> échelon de l'emploi d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe + 10 % CP.

La durée de l'emploi sera de deux ou trois semaines chacun, en fonction du besoin.

### **DELIBERATION 2011-03-12**

#### **OBJET : CREATION d'UNE REGIE DE RECETTES POUR BILLETTERIE DE SPECTACLES**

Le conseil municipal,

Décide la création d'une régie de recettes pour l'encaissement direct de la valeur des tickets pour les spectacles organisés par la commune.

La régie encaissera les produits suivants :

Les recettes de concerts, spectacles et évènements culturels organisés par la commune.

Fixe le fonds de caisse à 300 euros et le montant maximum de l'encaisse à 1000 euros.

### **DELIBERATION 2011-03-13**

#### **OBJET : CONCERT ORGANISE A LA AULA PAR LA COMMUNE LE 15 MAI FIXATION DU TARIF DE BILLETTERIE**

Le conseil municipal,

- Décide d'organiser un concert à LA AULA le 15 mai 2011.

L'orchestre « ORDINAIRE GRAND ORCHESTRA » représenté par l'association « BUS 21-Création & Cie » a été sollicité pour un montant de 730 euros TTC

- Fixe à 5 euros le tarif d'entrée pour le concert à la AULA (gratuit jusqu'à 5 ans).

### **REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL**

Les élus ont rencontré l'Inspecteur d'Académie de la Savoie ; Celui-ci a confirmé qu'il n'avait pas de crédits pour créer des postes d'instituteurs. Les services de la préfecture ont émis verbalement un avis non favorable au retrait du RPI. Contact sera pris avec les communes voisines pour travailler sur une nouvelle convention.

### **ASSAINISSEMENT DE LA CROIX**

Une réunion est programmée avec le syndicat des Vernays pour travailler sur le projet de convention.

### **COMPTE RENDU DE DELEGATION**

La commune n'a pas fait valoir son droit de préemption pour des ventes lieudit Les Marais

### **CORVEE DE LA CENSE**

Elle aura lieu le SAMEDI 28 MAI 2011

Le premier adjoint,

Christophe VALAZ.